

**Laurie Pushor**Présidente-directrice  
générale  
[laurie.pushor@aer.ca](mailto:laurie.pushor@aer.ca)

Tél. : 403-297-8820

[www.aer.ca](http://www.aer.ca)

Le 15 novembre 2023

**Par courriel seulement**

Natalie Jeanneault, greffière du Comité permanent de  
l'environnement et du développement durable  
Chambre des communes  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Courriel : [envi@parl.gc.ca](mailto:envi@parl.gc.ca)**Objet : Sommation à comparaître devant le Comité permanent de l'environnement et  
du développement durable le 28 novembre 2023**

Madame,

Dans une lettre datée du 24 octobre que j'ai adressée au Comité, je faisais part de mes réserves à l'idée de comparaître de nouveau devant le Comité au nom de l'Alberta Energy Regulator (AER), un organisme de réglementation provincial, étant donné la nécessité de protéger l'intégrité de l'enquête de l'AER.

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement fédéral réalise, sous la direction d'Environnement et Changement climatique Canada, sa propre enquête officielle sur les deux incidents de fuite à la mine Kearl. Le Comité peut certainement surveiller ce ministère fédéral et sa réponse aux incidents. Toutefois, dans des lettres datées du 24 octobre, la première ministre de l'Alberta et moi-même avons présenté des observations sur le fait que le Comité n'avait pas compétence dans les dossiers relevant des provinces.

L'AER avait les mêmes réserves relativement à sa comparution en avril, mais a finalement choisi de témoigner de bonne foi par souci de transparence au sujet des incidents en cause. Malheureusement, ces réserves ont été confirmées à cette occasion. En effet, les questions répétées, voire hostiles, qui m'ont été posées en réponse aux préoccupations que j'ai exprimées sur la nécessité de protéger l'intégrité de l'enquête me donnent à penser que le Comité ne prenait pas, et ne prend toujours pas, ces inquiétudes au sérieux.

Compte tenu de la nécessité de protéger l'intégrité de l'enquête et de la sommation à comparaître qui m'a été signifiée le 3 novembre, j'ai retenu les services d'un avocat. M. William McDowell, du cabinet Lenczner Slaght, me représentera pendant ma comparution le 28 novembre 2023 afin de me fournir les avis juridiques nécessaires. Étant donné le risque d'importantes répercussions sur l'enquête de l'AER à la suite de ma comparution, je demande que M. McDowell soit assis à côté de moi afin que je puisse au besoin lui demander son avis pendant la période de questions. Ce dernier

sait qu'il ne peut pas prendre la parole pendant les travaux du Comité, et je peux vous assurer qu'il demeurera silencieux. Toutefois, pendant mon témoignage, je devrai à l'occasion m'entretenir avec lui et le consulter, ce que nous demandons au Comité de respecter afin de protéger l'intégrité de l'enquête.

Si ma demande d'avoir M. McDowell à mes côtés est accordée, je comparaitrai en personne devant le Comité le 28 novembre 2023. Si elle est refusée, je témoignerai virtuellement.

Merci,



Laurie Pushor

Présidente-directrice générale

C. C. William C. McDowell, Lenczner Slaght